

Saint-Léonard et vous...



www.saint-leonard.fr

Le Fournil D'Albâtre



472, route d'Étretat
FROBERVILLE
02 35 27 32 38

*Pain Sur Levain - Pain du Matelot
Baguette de Tradition - "La Normande"*

OUVERT 7h-13h30 / 15h-19h - Fermeture hebdomadaire Le Lundi - OUVERT les LUNDIS FÉRIES - JUILLET/AOÛT 7/7

BRICO MARCHÉ

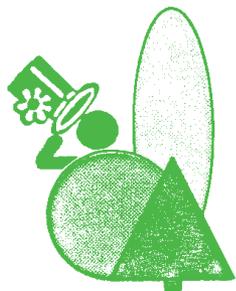
Pouvoir tout faire **Moins cher**

BÂTI DRIVE BRICO MARCHÉ

L'espace matériaux La Jardinerie

Les Voiles de Saint Léonard

Rue de la Briqueterie **76400 SAINT LEONARD** Tél. 02 35 10 29 29 Site: www.bricomarche.com



Roger ODIEVRE

Entrepreneur de Parcs et Jardins

76110 **Bretteville-du-Grand-Caux**

Tél. 02 35 27 91 10

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - DÉPANNAGE - ENTRETIEN



38, rue André-Paul Leroux
76400 FÉCAMP

02 35 28 27 20

m.s.l.energie@orange.fr



SIÈGE
ZA les Sapins
76110 BREUTE
☎ 02 35 38 26 19 ☎ 02 35 31 26 55

AGENCE DU CALVADOS
83 Rue du Lieu Doré
14100 SAINT MARTIN DE LA LIEUE
☎ 02 31 61 76 40 ☎ 02 31 61 58 41

contact@reseaux-environnement.com



Eclairage Public - Illuminations
Electrification Rurale
Réseaux HTA - BTA
Télécom et fibre optique
Réseaux Incendie et cuves enterrées
Réseaux Eau Potable
Réseaux GAZ et de chaleur

« Le clos des Hogues »



Chambres d'hôtes et gîtes

66, route des Hogues
76400 Saint-Léonard
Tél. 06 61 65 64 29 - 06 13 43 75 77
E-mail : marieclaire.pignol@neuf.fr
www.clos-des-hogues.com



MORIN FEREC

CHAUFFAGE
COUVERTURE
PLOMBERIE
ENERGIES RENOUVELABLES
DEPANNAGES
ENTRETIEN
RAMONAGE

Tél : 02 35 96 71 52
404 rue de Nizas - 76640 Fauville en Caux
www.morinferec.fr

Entreprise fondée en 1978

FECAMP ELEC

SARL Ludovic Vasseur

Electricité générale
Bâtiment - Industrie
Agriculture

Neuf - Rénovation
Cablage informatique - Alarme
Chauffage électrique - Magasins
Dépannage - Chauffe eau électrique

SAINT-LÉONARD
76400 FÉCAMP
Tél. 02 35 28 15 76
Fax 02 35 27 40 17
fecamp-elec@orange.fr

Édito

Chères Saint-Léonardaises,
Chers Saint-Léonardais,

2019 sera une année marquée par des mouvements sociaux inédits, des événements atypiques comme l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris et une prise de conscience des dérèglements climatiques pour lesquels nous devons prendre des décisions urgentes.

Si cette actualité nationale est copieuse, pour ma part je voulais que ce numéro du « Saint Léonard et Vous », vous permette de bien mesurer ce que notre commune de Saint-Léonard représente fiscalement parlant au sein de notre territoire, un poids important en terme de développement économique. Vous comme moi, sommes lassés d'entendre hors de notre périmètre communal que notre cité est privilégiée, que nous participons peu au développement local et bien d'autres expressions toutes plus injustifiées les unes que les autres. En tant que premier magistrat, je vous propose de lire en page 7, l'article intitulé « La vérité des chiffres » afin que, en toute indépendance, et de façon la plus neutre possible, vous puissiez faire votre propre diagnostic. Vous constaterez alors que Saint-Léonard joue pleinement son rôle de solidarité et cette présentation vous donnera ainsi des arguments si besoin était, au fil de vos rencontres.

Le budget voté fin mars par votre conseil municipal va permettre de faire quelques travaux et parmi les principaux : l'effacement de réseaux (route d'Étretat et rue de la Briqueterie), la rénovation d'une partie des voiries au hameau de la Croix Bigot (avec des espaces de croisement rue des Clos Mesures) et la mise en place (enfin) d'un nouveau plan de circulation, prenant en compte les remarques des riverains lors des réunions précédentes.

Les travaux pour le développement de l'éolien off-shore devraient également débuter cet été et générer des soucis en terme de circulation routière route d'Étretat. Nous nous emploierons à minimiser ces nuisances et réunirons les riverains pour échanger avant l'été en fonction des éléments qui nous auront été transmis.

Concernant le projet centre-bourg, le bureau d'études a remis son rapport et nous envisageons les premiers travaux en 2020 avec le changement d'orientation du stade, créant ainsi un espace libre pour créer une voie communicante entre la mairie et la salle Henri Lambert sans passer par la rue Victor Coviaux. Tous ces sujets sont développés dans ce numéro.

Je vous souhaite de passer une période estivale agréable et dans l'attente de vous rencontrer au hasard de vos activités.

Bien à vous,

Bernard HOGUET



Retrouvez toute l'actualité
de votre commune sur
www.saint-leonard.fr

Vie municipale

· Travaux	2
· Parc de la Chapelle	3
· Boîtes à livres	3
· Le panneaux lumineux.....	3
· Aménagement centre bourg	4
· Bilan budgétaire	5 à 7
· Repas des anciens.....	8
· Les médaillés du 1er mai.....	8
· Bénévolat récompensé.....	9
· PLUi	10 et 11
· Camping Les Pommiers	12
· Urb'Info.....	13 et 14

Ecole

· Les maternelles	15
· La fille et la boîte mystérieuse	15
· Max et les Maximonstres	16
· Le tri et le compostage	16

Vie associative

· Liste des associations et présidents	17
· Agenda des manifestations	18
· Articles remis par les associations	18 à 25

Social

· Saint Léonard Services	26
· Achat groupé de fioul	28
· Une Saint-Léonardaise au raid des Alizés	28

Informations pratiques

· Informations	29
· État civil	29

- Directeur de la publication : Bernard HOGUET
- Responsable de la rédaction : Elvira HACHE
- Ont participé à la rédaction de ce numéro : les élus, les associations et le personnel municipal
- Crédit photographique : mairie de Saint-Léonard et associations
- Conception et impression : Durand Imprimeurs  Saint-Léonard Tél. 02 35 10 37 37
- « Saint-Léonard et vous... » : Bulletin d'informations de la commune de Saint-Léonard n°15 - juin 2019
Édité à 1100 exemplaires

Mairie de Saint-Léonard : tél. 02 35 28 05 99 - fax 02 35 28 21 63
Email : mairie-saintleonard@wanadoo.fr

Travaux

HAMEAU DE LA CROIX BIGOT

Nous avons longuement discuté lors de nos rencontres avec les résidents de ce hameau, des nuisances et des problèmes de sécurité occasionnés par les nombreux véhicules fréquentant la zone commerciale.

Des propositions ont été avancées et jugées trop contraignantes par certains, très vite rejetées.

Pourtant les risques pour les piétons ou cyclistes demeurent et les dégradations de la voirie trop fréquentes.

Cette situation ne pouvant se prolonger, dans l'intérêt de tous, deux actions majeures sont inscrites au programme 2019.

Mise en place d'un plan de circulation : prendre des mesures pour réduire la circulation par la fermeture d'une voie d'accès à la zone commerciale tout en limitant les contraintes imposées aux riverains restait notre objectif.

La commission « travaux et amélioration du cadre de vie » a proposé au conseil municipal de mettre en place un sens interdit au carrefour de la rue de la Briqueterie et de la route de la Croix Bigot. Les élus ont adopté cette proposition en tenant compte des principaux reproches formulés lors des réunions avec les riverains organisées les mois précédents, à savoir :

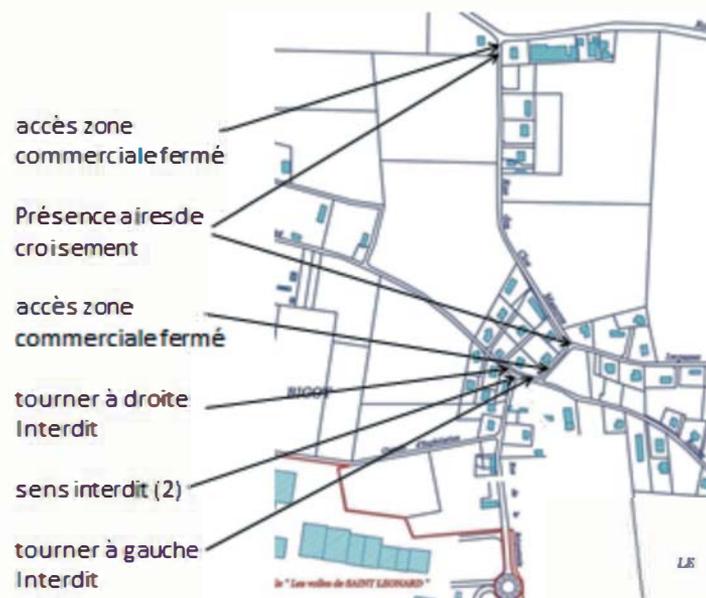
- > Permettre toutefois aux riverains de la rue de la Briqueterie d'emprunter cette rue dans les deux sens, à partir de leur domicile,
- > Eviter sur la RD 925 le tourner à gauche en venant de la zone commerciale, manœuvres très dangereuses,
- > Créer des zones de croisement pour les voitures rue des clos-masures, afin de faciliter la circulation dans les deux sens.

Ce dispositif sera accompagné d'un rétrécissement de chaussée sur une trentaine de mètres à la jonction avec la route de la Croix Bigot.

Le respect du sens interdit fera l'objet de contrôles fréquents et verbalisation en cas d'infraction.

Le nouveau plan de circulation et les travaux de voirie seront effectués simultanément.

Plan de signalisation



Travaux de voirie :

- > Rue de la Briqueterie (réfection totale)
 - rabotage, revêtement d'enrobé
 - effacement des réseaux
 - pose de candélabres éclairage public
- > Carrefour de la route de la Croix Bigot
 - pose de caniveau béton
 - reprise d'enrobé
 - effacement réseaux
- > Rue des Clos Masures (réfection totale)
 - reprise du passage surélevé, pose caniveau grille
 - création de 3 aires de croisement
 - revêtement d'enrobé
- > Impasse des Châtaigniers
 - reprise du talus (entrée gauche)

Parc de la Chapelle



Après le 0 phyto, choix courageux mais à la mise en œuvre difficile pour nos agents, l'éco-pâturage était dans la continuité logique de notre démarche de protection de l'environnement.

Cette étape est maintenant effective, chèvres des fossés, moutons d'Ouessant et Texel sont au travail.

Nous préparons un affichage pédagogique.

Jean-Alain PLANEIX
1^{er} Adjoint

Le panneau lumineux d'information est arrivé

Depuis le 16 mai, un panneau d'affichage lumineux (recto verso) a été installé sur la commune. Il est situé sur la RD 940 près du rond-point, à l'intersection avec la rue du 11 novembre 1918, menant à l'église. Ce panneau a pour objectif de diffuser des informations municipales ou associatives liées à la vie de la commune.

A ce titre, les associations qui le désirent peuvent proposer leurs annonces.

Vous pouvez télécharger l'application CENTOLIVE pour recevoir ces mêmes notifications sur votre smartphone. Celle-ci va remplacer l'application PANNEAU POCKET qui ne sera plus effective au 1^{er} juillet.



La boîte à livres

La boîte à livres est arrivée il y a quelques semaines et déjà elle remporte un vif succès. Elle est située près du parking de la mairie.

Merci à notre équipe technique et en particulier à David pour cet équipement de grande qualité réalisé dans nos ateliers.



AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG :

remise du rapport du bureau d'études

Le bureau d'études QUARTIER LIBRE a remis son rapport début avril. 2018 a été une année riche en réunions, ateliers thématiques et concertations diverses.

L'heure est donc venue de planifier les différents travaux en plusieurs phases, phases qui intégreront les paramètres suivants, à savoir :

- La disponibilité des terrains (maîtrise foncière),
- La priorité parmi nos équipements collectifs (groupe scolaire, structure pour personnes âgées, équipement sportif, habitat...),
- La disponibilité des subventions notamment dans le cadre de l'appel à projets du département.

Les premiers travaux, on pourrait presque dire « la première pierre » consistera dès 2020 à changer l'orientation du stade ce qui permettra de créer une voie d'accès et un axe de communication entre la salle Henri Lambert et la route de Grainval. Enfin du concret ! me direz-vous... oui il faut de la patience pour beaucoup de raisons, principalement administratives.

Je l'ai toujours dit, ce projet est très important pour notre commune et demandera beaucoup d'énergie à nos élus, beaucoup d'imagination et une capacité d'innovation pour que ce nouveau centre-bourg représente une référence en matière énergétique, en terme d'occupation des espaces, de gestion de l'environnement, de mise en place de modes de déplacements doux... en quelque sorte un projet « pilote ».

Notre projet est d'ailleurs perçu ainsi, notamment par des étudiants en MASTER à l'Université du Havre qui sont déjà venus sur le terrain pour visualiser le contexte avant le début des travaux. 7 ha seront donc disponibles pour tout inventer, ce que j'appelle « une page blanche ».



Même si la période de concertation en 2018 a été intense, n'hésitez pas à interpeller vos élus dans les prochains mois, les prochaines années, afin de nous faire part de vos idées. Rien n'est jamais définitivement figé, notamment quand une idée nouvelle apporte une amélioration.

J'ai considéré dès le début de la réflexion que les Saint-Léonardais devaient s'approprier ce projet. L'expression que j'ai souvent employée « l'humain au cœur du projet » doit perdurer, même pendant la phase opérationnelle.

Ce projet, et l'information est récente, est inscrite au contrat de territoire 2017 / 2021 entre notre Communauté d'Agglomération, la Région et le Département, ce qui constituera donc un atout supplémentaire.

Bernard HOGUET



Bilan budgétaire 2018 et perspective 2019

Comme chaque année, le Conseil municipal de notre commune se réunit pour examiner le résultat des comptes de l'année passée. Cette année, ce fut lors de sa séance du 26 mars 2019.

Le résultat de cette comptabilité se présente en deux parties. D'une part, le « compte administratif » document qui récapitule l'ensemble des écritures comptables de l'année passée. Il est établi par les services de notre mairie. D'autre part, le « compte de gestion » rédigé par le Receveur municipal qui tient et présente la même comptabilité. Il appartient alors à vos élus de reconnaître que ces comptes sont identiques et de les déclarer officiellement « sincères et véritables »

Le solde de cette année 2018 se monte à 334 814,92€ qui ont été reportés sur notre budget fonctionnement de 2019.

Nous pouvons remarquer une baisse de nos dépenses en 2018 (992 870,49€ contre 1 049 713,64€). Outre une bonne maîtrise des différents postes de dépenses, c'est l'arrêt des activités périscolaires qui en est la principale raison.

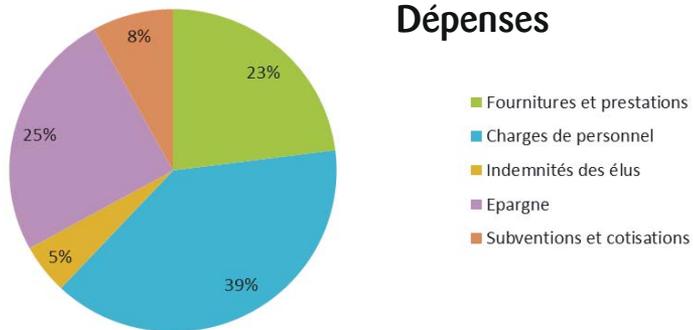
Dans un deuxième temps, le Conseil municipal se projette sur 2019 en édifiant les nouveaux budgets.

Ils ont été minutieusement étudiés et votés à la majorité des élus. En voici les grandes lignes :

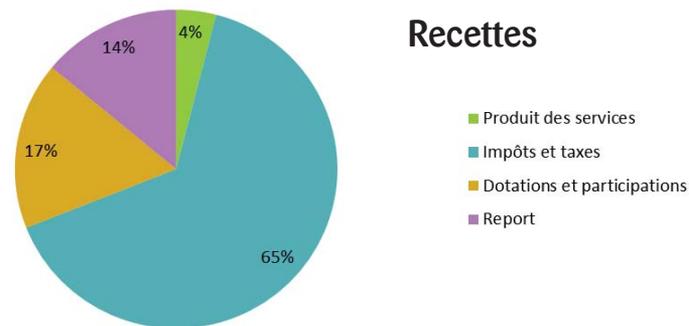
1) Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévoit les dépenses récurrentes et obligatoires nécessaires à l'activité des services dédiés à nos concitoyens. Il est équilibré à hauteur de 1 502 835,64€.

En voici la répartition pour les dépenses et recettes :



L'épargne est la somme que nous pouvons transférer au budget suivant appelé budget « investissement ».



Les taux de la fiscalité locale ont été maintenus soit :

- > Taxe d'habitation : 8.50 %
- > Taxe foncière : 18 %
- > Taxe sur le foncier non bâti : 44 %

2) Budget d'investissement

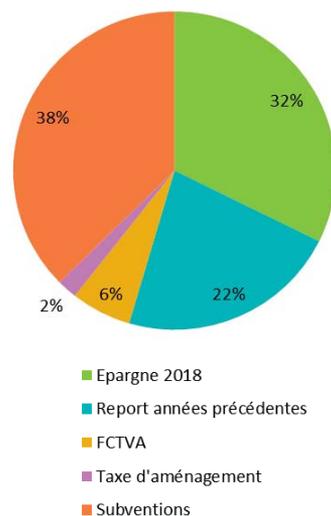
Nous aurons encore en 2019 la possibilité d'établir un programme de réalisations très dense :

- > La poursuite du plan d'effacement des réseaux aériens.
- > Cette année, l'enfouissement se fera rue de la briqueterie.
- > La réfection complète de cette dite rue ainsi qu'un perfectionnement de l'ensemble du carrefour avec la rue de la Croix Bigot et des Clos Masures.
- > La continuation des travaux de sécurité et d'accessibilité dans les locaux communaux.
- > La deuxième tranche d'un vaste programme de mise en conformité de notre territoire pour les équipements de défense contre l'incendie.
- > L'installation sur le RD 940 à hauteur du rond-point de l'Eglise d'un panneau lumineux d'informations.
- > Le renouvellement d'équipements informatiques en mairie et dans l'école.
- > L'acquisition d'une parcelle de terrain comprise dans le programme d'achat de foncier permettant la réalisation future de nos projets.

Notre Adjoint aux travaux, M. Jean-Alain PLANEIX, aura l'occasion de vous commenter ces travaux au fur et à mesure de leur réalisation.

Ce budget « Investissements » s'équilibre à hauteur de 1 195 966,62€. Il est alimenté par plusieurs sources selon le détail qui apparaît dans le graphique ci-dessous :

Ressources des investissements



En conclusion, nous pouvons affirmer que notre commune dispose d'un budget solide au bénéfice de tous nos concitoyens. Suite à de gros équipements structurels les années passées, il est plus ciblé sur des mises en conformité et il améliore le patrimoine foncier communal en attendant les premières réalisations du vaste projet « Centre bourg » qui transfigureront notre commune.

Incontestablement, Saint-Léonard bouge !

Serge LECROSNIER
Adjoint au Maire en charge des finances.

Eclairer le débat : la vérité des chiffres

QUE PROCURE SAINT LEONARD EN MATIERE DE FISCALITE et QUELS EN SONT LES BENEFICIAIRES ?

Inédite cette présentation: je souhaitais vous informer du poids de la fiscalité de notre commune, impôts et taxes payés par les chefs d'entreprises, les artisans, les commerçants et nous tous les particuliers. Et que deviennent ces sommes ?

La somme globale atteint plus de 3,7 millions d'euros. Sachant que la Région perçoit environ 0,7 million d'euros, le Département, partenaire important dans le cadre du centre bourg perçoit plus d'un million d'euros, il reste alors plus de 2,1 millions d'euros à partager entre la Communauté d'Agglomération et notre commune. Ce sont les 2/3 environ de cette somme que perçoit notre intercommunalité ! Soit plus de 1,4 millions d'euros.

Qui, après avoir pris connaissance de ces chiffres, pourra dire que Saint-Léonard ne participe pas au développement économique du territoire ?

Je voulais vraiment que vous ayez connaissance de ces chiffres, ils se passent de commentaires.

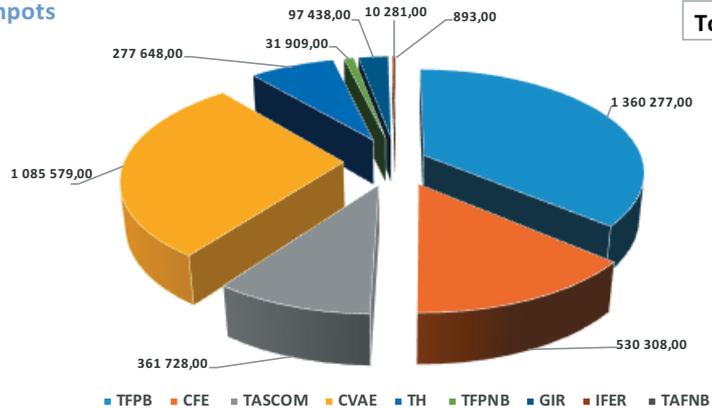
Bernard HOGUET

Fiscalité locale 2018

TFPB	Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties
CFE	Cotisations Foncières des Entreprises
TASCOM	Taxes sur les Surfaces Commerciales
CVAE	Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
TH	Taxes Habitation
TFPNB	Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties
GIR	Garantie Individuelle des Ressources
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
TAFNB	Taxes Additionnelles Foncier Non Bâti

Commune St Léonard	Fécamp Caux Littoral Agglo	Département	Région	TOTAUX
566 842,00		793 435,00		1 360 277,00
	530 308,00			530 308,00
	361 728,00			361 728,00
	287 676,00	255 113,00	542 790,00	1 085 579,00
140 656,00	136 992,00			277 648,00
31 495,00	414,00			31 909,00
8 379,00	89 059,00			97 438,00
	6 572,00	3 709,00		10 281,00
	893,00			893,00
747 372,00	1 413 642,00	1 052 257,00	542 790,00	3 756 061,00

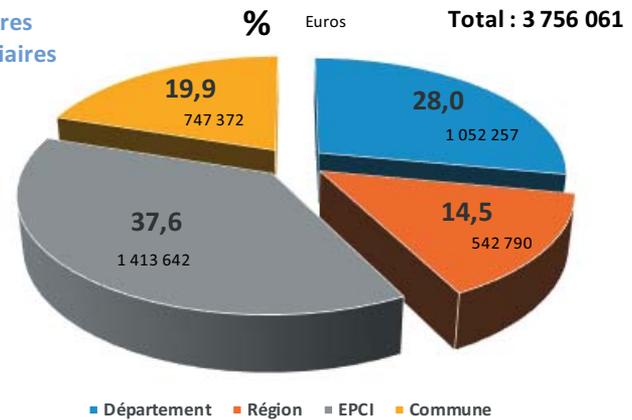
Taxes et impôts



Bilan Bénéficiaires

Département	1 052 257,00	28,0
Région	542 790,00	14,5
EPCI	1 413 642,00	37,6
Commune	747 372,00	19,9
Total	3 756 061,00	100,0

Structures Bénéficiaires



Repas des anciens

Très bonne ambiance à l'occasion du repas des anciens offert par la municipalité le 31 mars dernier.

L'occasion de féliciter Madame Christiane Lemesle et Monsieur Claude Dufresne (doyens de la journée).



Merci à tous
nos seniors
pour leur bonne
humeur !



Les médaillés du 1^{er} mai

Il y avait beaucoup de monde en ce 1^{er} mai à la salle Henri Lambert !

Comme il est de coutume à Saint-Léonard, Monsieur le maire mettait à l'honneur les récipiendaires des médailles du travail après en avoir rappelé les valeurs. Ce fut l'occasion de féliciter cette année Monsieur Dominique BARBARAY (Médaille Grand Or), Madame Annie LACHEVRE (Médaille Or & Grand Or), Madame Sylvie NOEL (Médaille d'Or), Madame Violette CAUMONT (Médaille de Vermeil & d'Or), Monsieur Christophe BRIAT (Médaille de Vermeil), Monsieur Yannick LEVARAY (Médaille de Vermeil).

Peut-être ne le savez-vous pas mais les agents titulaires de la Fonction Publique ne reçoivent pas de médaille du travail mais une médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Elle est attribuée par arrêté préfectoral et récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus locaux et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements.

La commune de Saint-Léonard fut bien représentée cette année. Après avoir retracé leur parcours, 3 agents aux visages bien connus de nos concitoyens, ont été décorés :

- Bertrand Cavalier : agent des services techniques dans la collectivité depuis 1979 (Médaille d'Or)
- Florence Dujardin : agent des écoles dans la collectivité depuis 1987 (Médaille Vermeil)
- Maryline Leduey : agent administratif en charge de l'accueil et de l'état civil dans la collectivité depuis 1987 (Médaille Vermeil)



1^{er} mai : le bénévolat récompensé

Ce 1^{er} mai fut aussi marqué par la remise d'une autre médaille : celle de la Fédération des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Quel en est le principe ?

Par décret du 18 décembre 2013, le bénéfice de la Médaille de la Jeunesse et des Sports, qui existait depuis 1969, est élargi à la valorisation de tout engagement bénévole en faveur de l'intérêt général.

Intitulée dorénavant Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, elle ouvre la possibilité de récompenser le travail remarquable et trop souvent sous-estimé de ces nombreux bénévoles engagés dans les associations partenaires de nos politiques publiques.

Ressentie par les bénéficiaires comme étant une réelle reconnaissance de leur mérite et un encouragement à poursuivre leur engagement, cette distinction honorifique est un geste fort de l'État en faveur d'une mobilisation exemplaire pour le mieux vivre ensemble.

Dorénavant, une attention particulière est portée à la valorisation de l'engagement des femmes, avec comme objectif de tendre vers la parité dans les deux promotions annuelles de médaillés.

C'est ainsi que par arrêté de Madame la Préfète en date du 28 décembre dernier, la Médaille de bronze a été attribuée à Madame Claudine Cadinot, Présidente du Club des Jeunes d'Antan.

En présence de nos deux conseillers départementaux, Madame Dominique Tessier et Monsieur Alain Bazille, Monsieur Alain Goupy, Vice-Président des Médailleurs Jeunesse et Sports de Seine-Maritime et Président du Cercle Le Havre Baie de Seine, retraçait le parcours exemplaire de Claudine Cadinot et remerciait au passage tous les bénévoles qui l'accompagnent.

Un engagement sans faille qui débute dans les années 80 au sein du Comité des fêtes (membre puis Trésorière), qui se poursuit au sein du Gym-club à partir de 1997 au poste de Trésorière puis de Présidente, sans oublier évidemment la Présidence du Club des Jeunes d'Antan depuis 1997 !

Tout ce long chemin au service de la commune et de ses habitants méritait bien une reconnaissance et Monsieur Alain Goupy, au nom des deux Ministres en charge de ces récompenses, a décoré Madame Claudine Cadinot de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Nous lui adressons nos félicitations et nos sincères remerciements pour son dévouement tout au long de l'année afin de proposer diverses activités et animations. Merci également à toute son équipe qui l'entoure.

8 mai : commémoration



Cérémonie commémorant l'Armistice du 8 mai 1945

Lors du numéro de « Saint-Léonard et vous » du mois de juin 2018, nous avons pu vous informer de l'état d'avancement de cet énorme ouvrage qu'est notre PLUi HD. (HD pour habitat & déplacements).

Après un travail intensif de tous les élus de notre agglomération, de tous les élus de nos 33 communes, des techniciens de nos collectivités, le zonage de chaque commune a pu être défini et le règlement de chacune de ces zones a été rédigé avec la collaboration de notre partenaire l'AURH (Agence d'Urbanisme de la Région du Havre).

Arrivé à ce stade de la rédaction, il est utile de rappeler les objectifs d'un PLUi HD :

- > Accueillir une population nouvelle.
- > Mieux intégrer le développement économique.
- > Accroître l'attractivité du cadre de vie en mettant en œuvre une stratégie paysagère et environnementale.
- > Mieux prendre en compte la gestion des mobilités.
- > Construire sans remettre en cause notre environnement, notre paysage et notre agriculture.

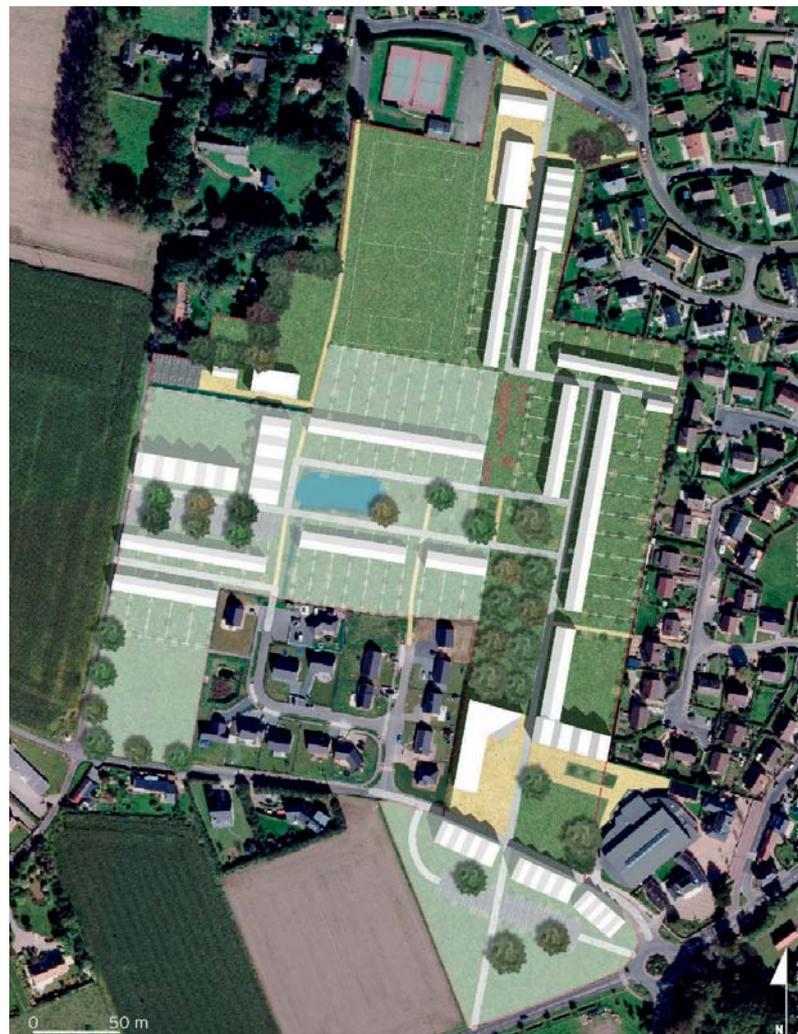
Ce sont toutes ces thématiques qui ont été exprimées en détail dans notre P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fut la base de travail de ce PLUi.

Aujourd'hui, nous sommes parvenus à une étape importante : le projet est rédigé. C'est un document de plus de 2500 pages !

C'est au cours du Conseil communautaire du 28 mars 2019 que vos élus ont eu à tirer le bilan de la concertation et arrêter officiellement le projet.

Mais la procédure n'est pas arrivée à son terme. Le document doit maintenant être présenté aux 33 Conseils municipaux de notre Agglomération qui devront l'approuver en un vote majoritaire. S'il advenait qu'une seule commune rejette ce projet, il faudrait reprendre une lourde procédure qui retarderait la mise en œuvre de plusieurs mois !

Il y aura aussi des réunions publiques d'informations ainsi qu'une enquête publique.



Pour vous situer : la Salle Marie-Madeleine BABIN et la Mairie sont en bas à droite

Au risque de vous lasser, mais pour vous démontrer la complexité de la procédure, nous vous indiquons la liste des autorités qui auront à examiner ce plan :

- La Préfecture (tous les services de l'Etat)
- La Région « Normandie »
- Le Département de « Seine Maritime »
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre d'Agriculture
- Le Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises
- La Commission pour la préservation des espaces

naturels, agricoles et forestiers

- La Commission de la nature, des paysages et des sites
- Le Comité de l'habitat et de l'hébergement.

Nul doute que ces diverses entités ne manqueront pas d'exprimer leurs observations, recommandations voire désaccords, avec obligation de corrections.

PARTIES RELATIVES A SAINT-LEONARD :

Outre le découpage des différentes zones et les règles d'urbanisme qui leur sont assujetties, nous voudrions attirer votre attention sur les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Le PLUi classe en OAP un grand périmètre au centre de notre village qui englobe notre projet structurant du « Centre bourg ». C'est dans cette zone que pourront se développer les différentes réalisations retenues.



Exemple de clos-masure comportant des bâtiments remarquables.

Par ailleurs, vous savez combien les « Clos mesures » sont une caractéristique remarquable de notre Pays de Caux.

Le PLUi a retenu dans chaque commune les clos mesures dont les caractères architecturaux des bâtiments et la disposition des clos étaient dignes d'intérêt.

Il y en a 202 sur toute notre Communauté d'Agglomération dont 20 de recensés sur Saint-Léonard ! Cela démontre la richesse paysagère de notre commune qui s'étend sur 1 192 hectares et comporte de nombreux hameaux.

Bien entendu, nous continuerons à vous informer à chacune des étapes de ce PLUi. Pour les plus motivés, la totalité de la documentation est disponible en Mairie et sur nos sites internet.

Excellente saison estivale à Saint-Léonard !

Serge LECROSNIER
Adjoint au Maire

Vice-président de Fécamp Caux Littoral Agglo

Camping «Les Pommiers»



A l'aube d'une nouvelle saison estivale, votre magazine « Saint-Léonard et vous » s'intéresse dans ce nouveau numéro au seul camping de la commune : le camping Les pommiers.

Les gérants Sandrine et Sylvain LEQUEUX vous accueillent avec le sourire chaque année de fin mars à mi-octobre au sein

de leur camping familial de 2,9 hectares qui comprend 80 emplacements, 10 locations de mobil-home ainsi que 5 emplacements pour camping-car.

Ils rivalisent depuis plusieurs saisons de bonnes idées pour attirer et conserver leurs clients sur ce site privilégié de la côte d'Albâtre et conserver l'authenticité de ce camping très apprécié.

Le camping « Les pommiers » se trouve précisément au lieu-dit « la haute folie », au 190 rue des pommiers, ce qui le situe géographiquement au centre de notre vaste commune de Saint-Léonard (derrière les serres de Froberville). Les campeurs profitent d'un emplacement d'hébergement et d'évasion idéal entre les lieux très touristiques d'Étretat et de Fécamp, à 3km de la plage et à 2,5km des commerces.

Que ce soit pour un week-end ou pour les vacances, les clients bénéficient du confort d'un hébergement 2 étoiles dans un cadre calme et verdoyant et ce sont eux qui en parlent le mieux. Les commentaires et notes laissés sur les sites spécialisés ou les réseaux sociaux sont unanimes sur la qualité et la propreté des emplacements du camping et sur la gentillesse et la disponibilité des propriétaires.

Cette année c'est l'espace de jeux pour enfants dès l'âge de 2 ans qui est aménagé et vient compléter les nombreuses activités possibles au camping parmi le ping-pong, le trampoline, la pétanque ou les animations pour enfants.

Les Pommiers
CAMPING ★★ SAINT-LÉONARD (76)
190, rue des Pommiers - 76400 SAINT-LÉONARD
Tél. 02 35 27 69 96 - 09 70 35 82 11
lespommiers@outlook.fr
www.camping-les-pommiers



Camping familial entre Etretat & Fécamp

« Aux pommiers », tout est mis en œuvre pour que vous passiez un agréable séjour que ce soit l'espace, le confort, la propreté et les activités. Vous êtes touriste ? Vous vous trouvez en plein cœur de la côte d'Albâtre qui regorge de sites à visiter. Vous êtes sportif également ? Vous apprécierez le parcours de randonnée et de VTT GR21 qui passe au pied du camping et vous êtes également proches des activités nautiques en mer que propose notre région. Vous aimez la convivialité et vous amuser ? Sandrine et Sylvain organisent régulièrement des soirées à thème et des concours de pétanque, des chorégraphies ou de la remise en forme.

Avec des prestations de qualité très variées comme un snack-bar, l'accueil d'animaux de compagnie, le Wi-Fi gratuit dans l'espace commun, l'accès aux sanitaires aux personnes à mobilité réduite, des douches chaudes, une machine à laver et un sèche-linge, un accueil dans deux langues étrangères (Anglais et Allemand) ou encore un site internet et de réservation en ligne, le camping les pommiers fournit des prestations dignes de campings 3 ou 4 étoiles même si l'objectif des gérants reste de travailler dans un camping familial convivial et accessible, avec le respect de l'environnement (énergie solaire pour éclairer les allées, composteurs...).

La commune de Saint Léonard, toute l'équipe municipale se réjouissent de la réussite du camping « les pommiers » et souhaitent une excellente saison estivale à Sandrine et Sylvain LEQUEUX.

Elvira HACHE, Adjointe à la communication

Les étoiles de camping : un gage de qualité, mais pas que...

Depuis 2012, la classification des campings par étoiles (de 1* à 5*) a changé. Avec plus de 200 critères qualitatifs, les grands axes à retenir concernent essentiellement le confort, les services et les prestations, mais pas seulement.

En effet, les étoiles régissent aussi :

- > Les surfaces minimales des emplacements : 70 m² pour les campings de 1* à 2* et 80 m² pour les campings de 3*, 4* et 5* (haut de gamme à très haut de gamme).
- > Les propositions d'équipements : sanitaires chauffés, espaces baignade, spa, hammam, services sport...
- > Les services offerts par le camping, comme les langues étrangères parlées ou la disponibilité horaire de l'accueil 24h/24h.
- > L'accessibilité effective aux personnes à mobilité réduite.
- > Une démarche active tournée vers le développement durable.

Il est à noter que l'attribution des étoiles est facultative et se fait sur une démarche volontaire de l'exploitant du camping et ce, après un contrôle de l'organisme Atout France. Cette attribution reste valable pendant 5 ans avant de nécessiter une réévaluation.

Urb'info... petit rappel. TRAVAUX SANS AUTORISATION : LES RISQUES.

Les constructions irrégulières sont des constructions qui ont été réalisées sans qu'aucune autorisation d'urbanisme n'ait été demandée (permis de construire ou déclaration préalable) ou qui ont été édifiées sans respecter les prescriptions indiquées dans l'autorisation d'urbanisme.

Dans ces situations, quels risques encourent les constructions irrégulières ? L'administration peut-elle en exiger la démolition ? **Ces questions sont importantes et peuvent intéresser le potentiel acquéreur qui désire acquérir une maison construite sans respecter les règles d'urbanisme.** Lorsque des constructions sont irrégulières, les risques émanent de sanctions pénales, civiles, fiscales et administratives.

SANCTIONS PENALES

Selon l'article L480-4 du Code de l'urbanisme, en cas de constructions sans autorisation ou non conforme à l'autorisation, les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou les autres personnes responsables de l'exécution des travaux peuvent être punis d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Le délai de prescription est de trois ans à compter de l'achèvement des travaux. S'agissant du bénéficiaire des travaux, il ne peut s'agir que du bénéficiaire initial. Ainsi l'acquéreur du bien ne pourra être inquiété par ces sanctions. Toutefois le juge peut prononcer, en plus des sanctions ci-dessus, des mesures accessoires permettant la mise en conformité des constructions et pouvant aller jusqu'à la démolition du bien illégalement édifié. L'acquéreur de ce bien, même s'il ne peut être incriminé, devra en subir les conséquences. Ces mesures ont un caractère réel et, de ce fait, vont s'appliquer à l'immeuble en quelques mains qu'il se trouve.

SANCTIONS CIVILES

Toute personne qui subit un préjudice personnel du fait de la réalisation irrégulière de la construction (un voisin par exemple) peut agir en dommage et intérêt contre l'auteur de la construction au titre de l'article 1382 du code civil. Pour cela, il faudra que la construction viole une règle d'urbanisme et que le demandeur prouve que cette violation entraîne un préjudice. Cette action se prescrit dans **un délai de dix ans après l'achèvement des travaux.**

SANCTIONS FISCALES

Les sanctions fiscales encourues lors d'une construction non conforme aux autorisations d'urbanisme ou sans autorisation sont le paiement des redevances relatives à l'autorisation (par exemple la taxe d'aménagement), parfois accompagnées de pénalités égales au montant des taxes dues.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

1- L'obligation de régularisation en cas d'une nouvelle demande d'autorisation.

Face à une construction irrégulière et lorsque le propriétaire demande une nouvelle autorisation pour une nouvelle construction sur le même bien (par exemple une extension), l'administration peut s'opposer à cette nouvelle autorisation tant que la situation actuelle n'est pas régularisée. Toutefois, si un délai minimum de dix ans sépare l'achèvement de la construction irrégulière de la nouvelle demande autorisation, l'administration ne pourra plus se fonder sur l'irrégularité de la construction initiale pour refuser la nouvelle autorisation. Le législateur institue ici un véritable droit à l'oubli.

Le législateur a tout de même prévu certaines situations dans lesquelles ce droit à l'oubli ne pourra pas jouer (article L111-12 du Code de l'urbanisme). C'est le cas notamment :

- > lorsque la construction est de nature, par sa situation, à exposer ses usagers ou des tiers à un risque de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente ; lorsqu'une action en démolition a été engagée dans les conditions prévues par l'article L. 480-13 du Code de l'urbanisme ;
- > lorsque la construction est située dans un site classé en application des articles L. 341-2 et suivants du code de l'environnement ou un parc naturel créé en application des articles L. 331-1 et suivants du même code ;
- > lorsque la construction est sur le domaine public ;
- > ou encore lorsque la construction a été réalisée sans permis de construire. Ainsi **lorsque la construction initiale a été édifiée sans permis de construire, l'administration pourra toujours refuser une nouvelle autorisation sur ce même bien tant que la situation initiale n'est pas régularisée.** Cette situation peut être dangereuse, notamment pour l'acquéreur d'une maison qui n'a pas fait l'objet d'un permis de construire : il pourra se voir refuser toute nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme sur ce bien tant que la construction initiale n'est pas régularisée (il faudra alors demander une autorisation d'urbanisme englobant la totalité des constructions).

2 – L'interdiction de raccordement aux réseaux.

Selon les articles L111-12 du Code de l'urbanisme, l'administration peut refuser que les constructions irrégulières soient raccordées, à titre définitif, aux réseaux d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone. Cette interdiction est imprescriptible (droit dont la validité est illimitée dans le temps).

3 – Interdiction de reconstruire.

Selon les articles L111-15 et L111-23 du Code de l'urbanisme, « la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans est autorisée nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, sauf si la carte communale, le plan local d'urbanisme ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement ». Ce droit à la reconstruction à l'identique est retiré si la construction a été irrégulièrement édifiée. Là encore, cette sanction est imprescriptible.

Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)

Nous vous rappelons que le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. **Cette déclaration est OBLIGATOIRE pour tous les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.**

La DAACT est un document qui permet d'attester auprès de la mairie : l'achèvement des travaux et leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

QUELLE DEMARCHE / PROCEDURE A SUIVRE ?

La déclaration d'achèvement des travaux s'effectue au moyen du formulaire cerfa n°13408*04. Celui-ci peut être téléchargé et imprimé à cette adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978> . Le formulaire doit être complété et signé en trois exemplaires, avant d'être déposé en mairie ou envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception. La mairie concernée est celle qui a octroyé le permis de construire, le permis d'aménager ou l'autorisation préalable.

Si les travaux sont réalisés en plusieurs tranches, la déclaration d'achèvement des travaux devra préciser la nature des travaux réalisés.

Si les travaux de construction ou d'extension prévoient une surface thermique et une surface de plancher supérieures à 50 m², il faut en plus joindre à la DAACT une attestation indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012 (RT 2012). Cette attestation doit être remplie, sur votre demande, par un professionnel qualifié (par exemple, par un architecte ou un diagnostiqueur agréé).

Si la construction est concernée par les règles d'accessibilité pour les personnes handicapées, la déclaration devra fournir le document délivré par l'architecte ou le contrôleur technique qui atteste que ces règles ont été respectées.

Si la construction est soumise à des règles techniques spécifiques, les attestations correspondantes devront également être produites et introduites dans le dossier.

QUEL DELAI D'INSTRUCTION ? CONTRÔLE DES TRAVAUX PAR L'ADMINISTRATION ?

Suite au dépôt de votre déclaration, la mairie dispose d'un délai de 3 à 5 mois pour contester la conformité des travaux réalisés. En effet, la mairie peut procéder, si elle l'estime nécessaire, à un contrôle sur place des travaux. Aussi, si les agents de la mairie constatent une anomalie dans les délais de 3 et 5 mois suivant l'autorisation accordée, elle peut mettre en demeure par courrier le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires, ou lui demander de déposer un permis de construire modificatif. **Attention : si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.**

Quelle est la durée de validité d'une autorisation ?

La durée de validité d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable est de 3 ANS. L'autorisation d'urbanisme est périmée : si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans, ou si vous interrompez le chantier durant plus d'1 an.

Toutefois, vous pouvez demander la **prolongation** de votre autorisation d'urbanisme : si vous ne pouvez pas commencer les travaux dans les 3 ans, ou si vous prévoyez d'interrompre le chantier durant plus d'1 an. La durée de validité de votre autorisation d'urbanisme peut être prolongée une 1^{re} fois, sur votre demande, pour une durée d'1 an. Ensuite, vous pouvez faire une 2^{de} demande de prolongation, ce qui peut porter la durée de validité totale de votre autorisation à 5 ans.

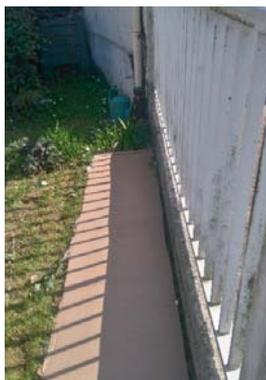
À noter : la demande de prolongation ne peut concerner qu'une autorisation d'urbanisme en cours de validité. Et elle n'est accordée que si les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à votre égard. La demande de prolongation doit être faite par courrier en 2 exemplaires 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité de 3 ans (ou avant l'expiration de votre 1^{ère} demande de prolongation). Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie.



ECOLE : Les maternelles

Projet « Carrés de jardin partagés »

Pendant les vacances, la terre du jardin a été travaillée : passage de la grelinette pour aérer, pose de carton sur le sol puis couverture de tontes de gazon. Tout cela copieusement arrosé.



Emilie Provost est maître composteur et coach en potager. Elle est venue dans notre classe pour nous aider à semer des graines : des butternuts, des courges « Délicata » et du maïs fraise. Elle est revenue ensuite pour nous aider à les planter dans notre jardin.

Nous allons bientôt reprendre nos ateliers « jardinage » pendant la pause méridienne.

Au programme : nettoyage de nos carrés, semis et plantations.

La fille et la boîte mystérieuse

(histoire inventée et écrite par une élève)

C'était un jeudi ordinaire comme tous les jours, quand Sarah la plus belle fille du lycée Malagrè reçut une lettre très bizarre. Elle l'ouvrit et la lut.

« Rejoins-moi ce soir rue Renardo maison 375, à ce soir. » Elle se dit que cela devait être sa meilleure amie qui lui faisait une blague.

Le soir venu, elle alla à l'adresse annoncée. C'était une vieille maison abandonnée depuis 3 ans.

Elle entra, sûre que sa copine s'était cachée quelque part, quand elle aperçut une boîte avec un mot sur une table où c'était écrit : « Bonjour Sarah, prends cette boîte sur la table, je te la donne. »

Sarah hésita, puis accepta de la prendre.

Quand elle rentra chez elle, elle posa la boîte sur la table et elle se dit : « pourquoi je dois toujours ranger ma chambre, j'aimerais tellement que cela se fasse tout seul ! »

Et d'un seul coup, sa boîte se mit à briller. Quand elle s'arrêta de briller toute sa chambre était rangée !

Elle aperçut une fille dans sa chambre, une deuxième Sarah !

Quelques heures plus tard, elle comprit que la boîte pouvait réaliser ses vœux les plus fous !

Le lendemain matin à l'heure de la récréation, sa pire ennemie la ridiculisa devant ses amies. Pendant l'heure de la classe, elle se souvint que la boîte pouvait réaliser ses vœux. Elle souhaita que sa pire ennemie se ridiculise devant l'école entière pendant la répétition du théâtre. Cela se réalisa tout comme elle l'avait prévu.

Le soir venu, elle ne voulait pas aller au club d'échec, elle souhaita ne pas y aller et la boîte se mit à briller et un clone de Sarah alla jouer à sa place !

Elle souhaita ne pas faire son cours de guitare et elle n'en eut pas besoin car un autre clone de Sarah était en train de le faire.

Au bout du treizième souhait, elle voulut retourner au club d'échec mais son clone y était alors elle souhaita que pendant la nuit son clone disparaisse mais il était toujours là !

Elle souhaita de nouveau le même vœu pour son clone d'échec et de guitare mais ils étaient toujours là !

Elle ne savait plus quoi faire !

Alors elle laissa la boîte sur la table et partit à l'école. Le soir venu, elle rentra déprimée par ses vœux et sa mère Carissa l'interpella et lui dit : « qu'est-ce que cette

boîte fait dans ta chambre ? »

Sarah répondit : « Où est-ce-que tu l'as trouvée ? »

Sa mère lui dit : « Sur la table ! »

Sarah furieuse lui répondit : « Tu es rentrée dans ma chambre ? Tu sais très bien que je déteste qu'on fasse ça ! »

Sa mère lui dit : « Je faisais le ménage ! Tu ne veux pas que je rentre dans ta chambre car tu as peur que l'on apprenne que tu voles maintenant ! Ton père ne serait pas fier de toi ! »

Sarah lui dit : « Tu sais très bien qu'il est parti en voyage d'affaire pendant 1 an ! Et puis, j'ai trouvé la boîte dans la rue ! »

Sa mère répond : « Tu n'avais pas besoin de me le cacher ! Pour la peine, tu es privée de sortie pendant le week-end et je garde la boîte ! »

Elle alla dans sa chambre et se souvint qu'on n'était seulement lundi et que la punition était le week-end. Alors, elle profita de la nuit pour voler la boîte et la mettre dans son sac-à-dos.

Le lendemain matin, elle mit la boîte à la poubelle et la sonnerie sonna alors elle alla en classe puis ouvrit son sac-à-dos. Puis, elle aperçut sa boîte dedans.

Le soir venu, elle essaya de la détruire en la coupant en deux mais en vain. Les jours passèrent mais sans résultat. La boîte était indestructible et incassable ! Il fallait qu'elle se dépêche car demain c'était vendredi et il ne lui restait plus qu'un jour pour se débarrasser de la boîte.

Le vendredi venu, elle redoubla d'efforts mais en vain. Dans la bibliothèque, elle lut un livre qui disait que la boîte s'appelait Casidisse et qu'elle pouvait réaliser les vœux les plus fous mais qu'au bout d'un mois les vœux deviennent irréversibles.

Le samedi matin, Sarah était encore terrifiée par ce qu'elle avait lu. Elle prit son courage à deux mains et sortit la boîte de son sac. Elle sortit et marcha dans la rue quand elle eut une idée. Elle retourna à la vieille maison abandonnée. Et elle reposa la boîte à son emplacement et tout d'un coup la boîte se mit à briller et tous ses vœux s'étaient annulés et tous ceux qui avaient connaissance de la boîte l'oublièrent. Tout rentra dans l'ordre.

Et depuis ce jour, Sarah se méfia des invitations bizarres.

Fin

L'école : Max et les Maximonstres

Le lundi 21 janvier 2019, les classes de CM1 et de CM2 de l'école de Saint Léonard sont allées au cinéma Le Grand Large à Fécamp.

L'après-midi, un car nous attendait sur le parking de l'école. Nous avons fait tout le trajet en car. Le car s'est stationné à la gare de Fécamp.

Nous sommes entrés dans la salle 3 du cinéma, nous nous sommes installés sur nos fauteuils rouges et nous avons regardé le film **Max et les Maximonstres**.

C'est l'histoire d'un petit garçon nommé Max, il ne pense qu'à lui et jamais aux autres. Un soir sa mère invite un ami à elle. Max les voit s'embrasser. Il est vexé et décide que sa mère ne serait pas avec ce soit-disant ami.

Il monte alors sur le plan de travail de la cuisine et dit à sa mère : « Femme, nourris-moi ! ».

Sa mère, très en colère, dispute Max.

Max, triste, fugue de la maison et s' imagine qu'il prend la mer avec un bateau. Il rencontre alors des monstres et chaque monstre représente quelqu'un de sa vie.

Les monstres, persuadés que c'est un ancien roi, le nomme roi.

À la fin, Ira, un monstre, dit : « Tu es le premier roi qu'on n'a pas mangé ».

Max reprend la mer et retrouve sa maman. À la fin du film Max se met enfin à penser aux autres.



Le tri et le compostage

Une personne de la communauté d'agglomération de Fécamp est venue dans notre classe le 04 mars. Elle nous a expliqué que le recyclage est important.

Il y a 4 poubelles différentes : il y a la bleue, la verte, la jaune et la grise.

- > La poubelle bleue pour les journaux, les papiers et éventuellement les livres.
- > La poubelle verte pour les bouteilles en verre, les pots de confiture...
- > La poubelle jaune pour le plastique, les bouteilles d'eau et les boîtes de conserve.
- > La poubelle grise pour les ordures ménagères, les restes de ce que l'on mange, les lunettes ... tout ce qu'on ne peut pas recycler !

Il y a aussi le composteur pour les épluchures des fruits et des légumes, les coquilles d'oeufs, les filtres à café...

Comment ça se passe ?

Il y a des vers de terre qui viennent dans le composteur. Ils mangent les épluchures (etc) et après ça fait du compost...

Il y a aussi le lombricomposteur pour les personnes sans jardin.



À la fin, on nous a remis un composteur pour l'école que nous avons construit nous-mêmes. Un composteur a également été installé à la cantine.

Liste des associations et des présidents

ALBATRE CLUB POKER

M. MARS Fabien
177, résidence de la Forge, St-Léonard..... 06.03.48.30.40

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. AUBOIN Didier
6, rue du 19 Mars 1962, St-Léonard..... 02.35.29.92.54

ASSOCIATION ECOL'LÉO

Mme DUHAYON Blandine
556, route d'Étretat, St-Léonard 06.18.08.25.64

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE

Mme VALLE Cécile
2, clos du Prieuré, Epreville 06.60.72.19.08

ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-LEONARD (A.S.S.L.)

M. DESJARDINS Jean-François
imm. Drakkar-26 rue des Drakkars- Fécamp 02.35.28.54.93

SECTION ATHLETISME

Mme HOUOT Stéphanie
15 rue du Grenier à Sel - Fécamp 06.01.29.07.89

SECTION CYCLO, V.T.T. ET MARCHÉ

M. LAPERDRIX Claude
15, rue Victor Coviaux - St-Léonard 02.35.28.42.81

CERCLE SPORTS LOISIRS (C.S.L.)

M. BOUTEILLER Nicolas
8, rés d'Albâtre - Criquebeuf-en-Caux 06.59.01.94.60

CLUB DES JEUNES D'ANTAN DE SAINT-LEONARD

Mme CADINOT Claudine
25, impasse du Bouleran - St-Léonard 02.35.28.20.77

CONFRERIE

M. MOUROT Daniel
361, rue Gabrielle Décultot - St-Léonard 02.35.29.59.35

DOJO SAINT-LEONARD

M BENCHAOUI Lahbib
15A, hameau de Gournay - Epreville 06.29.79.32.51

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (F.N.A.C.A.)

Mme BONNEVILLE Renée
44, rue du 8 Mai 1945 - St-Léonard 02.35.28.45.53

GYM CLUB DE SAINT-LEONARD

Mme LEVARAY Catherine
431, rue du Poteau - St-Léonard 06.17.91.31.10

JEUNESSE SPORTIVE SAINT-LEONARD 76 (J.S.S.L.76)

M. BLONDEL Xavier
5 D, la Grand Mare - Epreville 06.85.22.78.98

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL

M. CROCHEMORE Michel
29, Cité Bénédicte - Fécamp 02.35.29.14.67

LOISIR PETANQUE SAINT-LEONARD

M. MARCHAND Dominique
88, rue de Boisval - Eletot 06.10.69.33.10

SAINT-LEONARD HANDBALL (S.L.H.B.)

M. LEGAY FOULON Romain
11, route de Tourville - Ganzeville 06.50.89.06.32

SAINT-LEONARD SERVICES

M. BALIER Victor
Mairie de SAINT-LEONARD 06.82.09.25.24

SCRABBLE CÔTE D'ALBÂTRE

Mme GROULT Marie-Noëlle
48, rue du Dc Léon Dufour - Fécamp 02.35.27.33.31

TENNIS CLUB MUNICIPAL

M. DENEUVE Gérard
162, rue des Marquais - Senneville-sur-Fécamp 02.35.28.16.25

TRAVERSÉES MUSICALES

M. ROLLET Claude
495, rue du Poteau - St-Léonard <http://barachois-danstrop.eklablog.com>

Agenda des manifestations

Vendredi 7 juin 2019

Loto du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Dimanche 9 juin 2019

Vide-grenier par le JSSL 76 terrain route d'Epreville

Jeu 13 juin 2019

Repas mensuel du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Mercredi 19 Juin 2019, 20h30

Musique irlandaise folk avec le Groupe allemand STRING TALES à la Chapelle de Grainval

Dimanche 23 juin 2019

Vide-greniers par l'ABEC refuge d'Etretat terrain route d'Epreville

Samedi 29 et dimanche 30 juin 2019

Grainval en fête par l'AEP Ste Bernadette à proximité de la chapelle de Grainval

Vendredi 5 Juillet 2019, 20h30

QUATUOR LITTÉRAIRE avec les musiciens de l'Orchestre régional de Normandie à la Chapelle de Grainval

Dimanche 7 juillet 2019

Vide-greniers du JSSL 76 sur le terrain route d'Epreville

Samedi 13 et dimanche 14 juillet 2019

Exposition sur le Vitrail avec Arlette et Gérard Loisel à la Chapelle de Grainval

Vendredi 19 juillet 2019, 20h30

CONCERT duo alto-violoncelle avec Véronique Vichery et Philippe Pennaguer de la Garde Républicaine à la Chapelle de Grainval

Vendredi 2 août 2019, 20h30

Concert de Trompette avec Jean-Jacques Petit à la Chapelle de Grainval

Du vendredi 9 au dimanche 18 août 2019

Exposition peinture avec Michel Darves.

Plus visite sur plateau rocheux, source de son inspiration à la Chapelle de Grainval

Dimanche 10 août 2019

Vide-greniers du Club des Jeunes d'Antan sur le terrain route d'Epreville

Entre le 22 et 31 août (date non confirmée à ce jour)

Concert "Une soirée chez les Bach" avec un trio jouant du violon, du traverso et du clavecin à la Chapelle de Grainval

Vendredi 13 septembre 2019, 20h30

Concert SEXTUOR À VENT et harpe avec les musiciens de l'Orchestre régional de Normandie à la Chapelle de Grainval

Albâtre Club Poker



Le club a effectué la dernière manche interclub de la Ligue Française de Poker le 13 Avril dernier.

Suite à cette dernière manche, le Club termine vice-champion de Normandie de la Ligue Française de Poker par équipe et Sébastien Panchout, adhérent du Club, termine champion de Normandie de la Ligue Française de Poker.

Ce qui est un bilan très positif pour l'association pour sa première saison.

De ce fait, le Club se qualifie pour la finale des championnats de France de la Ligue Française de Poker qui se déroulera en région Aquitaine, représenté par 6 joueurs fin Juin 2019.

En cette fin de saison, le Club termine avec 34 adhérents pour cette première année.

Le Président,
Fabien Mars



Poker pour un,
Poker
pour tous.

Sébastien Panchout,
Champion de Normandie
de la Ligue Française de Poker

Vie associative



Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

Commémoration du 19 Mars

La commémoration du 57^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie a eu lieu le mardi 19 Mars. Quarante vingt dix personnes ont assisté à la cérémonie en présence de M. Bernard HOGUET, Maire de Saint-Léonard, de plusieurs personnalités civiles et militaires et aussi la Confrérie. Après la lecture du manifeste de la FNACA, le dépôt de gerbe, la minute de silence et l'hymne national, la cérémonie a été clôturée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

A la suite de cette cérémonie, M. Bernard BAUDOUIN porte-drapeau a été honoré. La Présidente, Mme Renée BONNEVILLE et M. Roger THIERRY, lui ont remis la médaille de vingt ans de porte-drapeau. Bernard BAUDOUIN est membre du bureau du comité de la FNACA depuis de nombreuses années, il est présent à toutes les manifestations, et ne saurait manquer d'accompagner à leur dernière demeure les camarades disparus.

En ce samedi 13 avril, le comité de la FNACA avait organisé une sortie à Caen au Zénith. Ce sont quarante participants qui se sont retrouvés à 17 h à la salle Henri Lambert pour un déplacement en direction du Zénith avec Périer Voyages.



A NOTER

Le dimanche 24 novembre 2019 :
repas annuel « choucroute »

Du 19 au 24 février 2020 :
voyage au carnaval de Nice (complet).

C'est à 20 h que le spectacle « Les Bodin's » a commencé avec Maria « la mère », Christian « le fiston » et six autres comédiens. Nous avons eu 2 h 30 de spectacle où le rire et l'humour étaient au rendez-vous, dans un décor bluffant. Nous avons passé une très très bonne soirée.

La Présidente,
Renée Bonneville

Dojo Saint-Léonard

En cette saison, le dojo de Saint-Léonard se porte bien avec des effectifs à peu près stables avec une centaine de licenciés. A noter que pour cette saison, des jeunes de l'ITEP de Saint-Léonard ont pris place sur le tapis dans le groupe adultes dans le cadre d'un projet éducatif mené entre la structure et le club et initié par un des éducateurs de la structure (Gérald), judoka lui-même et qui accompagne les jeunes sur les tatamis

Parmi tous ces adhérents, deux jeunes benjamins ont représenté le club lors du circuit départemental. Arthur DÉFONTAINE a participé aux trois épreuves, après deux troisièmes places lors des deux premières phases, rate de peu la qualification pour la finale départementale lors de la troisième journée qui avait lieu à LILLEBONNE le 26 mars dernier. Les professeurs, Philippe et Sébastien, tiennent à le féliciter pour son engagement lors de cette saison et sont persuadés que le travail fourni paiera lors des prochaines années. Le second judoka à avoir porté les couleurs du club lors de ce circuit est Sodiq SOBUKANLA qui n'a pu participer qu'à la dernière journée, mais il l'a fait de manière remarquable puisqu'après avoir remporté tous ses combats en phase de poule, il se classe second et s'est qualifié par la même occasion pour la finale qui aura lieu le 28 avril à Forges-les-Eaux. De même que pour Arthur, Philippe et Sébastien le félicitent pour son attitude et ses résultats en lui souhaitant la même réussite lors de la dernière phase.

Afin de préparer les autres jeunes du club au monde de la compétition, le club a organisé le 6 avril dernier à la salle MM BABIN son tournoi annuel avec la participation de 150 judokas entre 4 et 12 ans regroupant les clubs de Goderville, Épouville, Octeville, Cany-Barville, Nointot, Gruchet et Saint-Léonard. Les enfants du club se sont très bien comportés et ont obtenu les résultats suivants :

Premiers : DHOYER Hadrien, BARRE Jean, SAFFAA Samir, GASTON Timéo, MARTOT Sacha, MALANDAIN Hugo, HERVIEUX Martin, LEBEAU Metys, DUBOT-FILY Coline, FEUILLOLEY Maxime, DHOYER Justine, LEQUEUX Jeanne, DUBOT-FILY Maëlle, LEGROS-HAUCHARD Léo, HEBERT-ALLEAUME Nolan,

Deuxièmes : MERIAUX Lucie, MARTIN Zoé, RIPOLL Noé, LETENDRE Lucas, HERVIEUX Maxime, LETENDRE Nathan, LEQUEUX Florian, DEFONTAINE Arthur



Remise des récompenses lors du tournoi du 6 avril 2019

Troisièmes : GUILLOUX Diégo, MARTIN Léo-Paul, LENICE Lachlan, SAFFAA Mohamed, FEUILLOLEY Léanne, BASSET Yanis, MICHEL Tom, SAVALLE Axel, HERVIEUX Mathys, MARTIN Louis, BEURIOT Nathan.

Félicitations
à toutes et tous.



Les jeunes judokas à l'échauffement avant le début des combats.

Date à retenir : Le dimanche 6 juillet prochain, le Dojo Saint-Léonard, en collaboration avec le club de Handball local, organise un vide grenier sur le terrain en face de la mairie. Pour réserver votre emplacement vous pouvez contacter, à partir de début juin, M Hervé OUIIN au 06 70 11 96 72.

Pour rappel les cours de judo ont lieu :

- > Le mardi de 17h à 18h pour les enfants de 5 à 7 ans
- > Le mardi de 18h à 19h pour les enfants de 8 à 12 ans
- > Le mardi de 19h à 20h30 pour les ados et adultes.
- > Le mercredi de 11h à 11h45 pour les enfants de 3 et 4 ans
- > Le mercredi de 14h à 15h pour les enfants de 5 à 7 ans
- > Le jeudi de 18h à 19h pour les enfants de 8 à 12 ans
- > Le jeudi de 19h à 20h30 pour les ados et adultes.
- > Le samedi de 10h à 11h pour les enfants de 5 à 12 ans

Pour tous renseignements
DAVEAU Philippe,
professeur diplômé d'état

Tel : 06 19 26 43 27

Mail : philippedaveau76@orange.fr



ASSL : Sportive Cyclos et Marche

La saison 2019 des cyclos de Saint-Léonard est lancée depuis déjà plusieurs semaines. La longue période hivernale terminée, c'est avec des fourmis dans les jambes que chacun attendait avec impatience la reprise de la saison, les cyclos aux couleurs jaune et bleu du club arpentent de nouveau les routes du département toujours avec la même ferveur depuis maintenant de nombreuses années.

Association Sportive de Saint-Léonard

N° 15 Rue Victor Coviaux 76400 SAINT-LEONARD

Tel : 02-35-28-42-81

e-mail : asslcyclo76@orange.fr



Chaque dimanche la quarantaine d'adhérents du club aiment à se retrouver devant le local pour le brevet dominical tracé par Didier Auboïn secrétaire du club en fonction des capacités de chacun, si les plus aguerris optent pour des parcours plus sportifs, les autres se lancent sur des trajets plus bucoliques le but étant que tous se retrouvent pour passer un agréable moment ensemble.

Le club c'est aussi une section marche avec sa dizaine de membres qui se retrouvent chaque dimanche pour arpenter ensemble les chemins creux de la région n'hésitant pas à se déplacer dans la région pour découvrir de nouveaux chemins. Cette année le point d'orgue sera le déplacement à COGNAC pour la Semaine Fédérale de Cyclotourisme. Cette manifestation accueille chaque année plus de dix mille cyclos et marcheurs dans une ville différente, le but étant de découvrir chaque année une région différente et de parcourir chaque jour des circuits différents dans les alentours de la ville hôte.

Vide-grenier JSSL 76

**LA JSSL76 ORGANISE SON VIDE-GRENIER
LE DIMANCHE 09 JUN 2019 DE 08H À 19H.**

Pour les exposants : 5 euros les 5 m. Entrée 1 euro.
Pour toute inscription, vous pouvez joindre
Mme HANOUE au 06.36.84.07.26.



Amis de la Chapelle de Grainval

Voici le programme des animations à la chapelle pour l'été et la rentrée (un dépliant récapitulatif est édité par l'association, il est disponible en mairie) :

Mercredi 19 Juin 2019, 20h30 :

Musique irlandaise folk avec le Groupe allemand STRING TALES

Vendredi 5 Juillet 2019, 20h30 :

QUATUOR LITTERAIRE avec les musiciens de l'Orchestre régional de Normandie

13 et 14 juillet 2019 :

Exposition sur le Vitrail avec Arlette et Gérard Loisel

Vendredi 19 juillet 2019, 20h30 :

CONCERT duo alto-violoncelle avec Véronique Vichery et Philippe Pennaguer de la Garde républicaine

Vendredi 2 Août 2019, 20h30 :

Concert de Trompette avec Jean-Jacques Petit

Du 9 au 18 Août 2019 :

Exposition peinture avec Michel Darves Plus visite sur plateau rocheux, source de son inspiration

Entre le 22 et 31 Août (date non confirmée à ce jour) :

Concert "Une soirée chez les Bach" avec un trio jouant du violon, du traverso et du clavecin

Vendredi 13 Septembre 2019, 20h30 :

Concert SEXTUOR À VENT et harpe avec les musiciens de l'Orchestre régional de Normandie

Vendredi 11 Octobre 2019, 20h30 :

Concert BRASSENS avec l'association Coin d'parapluie

Dimanche 10 Novembre 2019, 16h00 :

Spectacle "Soldat de 14 au feu et au foyer" avec l'association COIN DE PARAPLUIE

Dimanche 8 Décembre 2019, 16h00 :

Concert de Noël avec la Chorale de Robertot
+ Animations de Noël avec marché de Noël, arrivée du père Noël, etc...

En janvier ou février 2020 (date non confirmée à ce jour) :

Concert «à la chapelle» avec Dominique Lemaitre

Dimanche 2 Février 2020 :

Contes Cauchois avec Régine Paumelle

Ce calendrier n'est pas exhaustif et peut subir des modifications au cours de l'année.
Cordialement.

Michel Crochemore
06 60 82 46 19

Club des Jeunes d'Antan

Je vous rappelle les manifestations du club

Pas de changement

Tous les lundis après-midi

de 14h à 15h30 – Ateliers loisirs

de 15h30 à 17h30 – Tarot très apprécié – ouvert à tous

le 2^{ème} jeudi du mois, notre repas

le 4^{ème} jeudi du mois, tournoi de manille ou de dominos



Le 9 avril, nous avons fêté Pâques avec nos adhérents lors de notre repas mensuel, Monsieur le maire, Madame l'adjointe aux associations et Madame la secrétaire de mairie sont venus nous faire un petit coucou. Journée très réussie.

Le 7 juin nous organisons un loto, lots et bons d'achat, nous vous attendons nombreux.

Le dimanche 11 août, notre grande foire à tout : pensez à vous inscrire auprès de Mme Cadinot 02 35 28 20 77

N'oubliez pas le 27 octobre pour une bonne cause : le Téléthon

Après-midi jeux : ouvert à tous, adultes, enfants, petits-enfants.

Le soir, choucroute : 15 euros

Le bénéfice sera reversé à cette association.

Amicalement.

Claudine CADINOT

SAINT LÉONARD 29 juin 2019

14^{ème} **GRAINVAL EN FÊTE**

La Ronde des Métiers - La Ronde des Métiers - La Ronde des Métiers - La Ronde des Métiers

15 à 19h **Exposition Photos et Arts plastiques** 19h30 **Repas champêtre**

21h *Devant la Chapelle (entrée sur site 1,00 €) :*
Concert avec le Groupe "Cécile"

22h30 **GRAND SPECTACLE**
"La Ronde des Métiers"

23h30 **Grand FEU D'ARTIFICE**

Organisation : A.E.P. Ste Bernadette
avec le soutien
de la Mairie de Saint-Léonard et du Département de la Seine-Maritime

Mais qu'ont-ils trouvé comme idée pour réunir ce monde qui ne sait plus avoir le temps de rien...

En attendant, les répétitions vont bon train et toute l'équipe s'affaire autour des costumes, décors, lumières et musiques. Bien entendu le feu d'artifice est prévu au programme !

Cette année encore, l'école Louis Philippe Lange de Saint Léonard apportera sa participation et nous en sommes ravis. Vous trouverez ci-après le programme de cette journée.

AEP Sainte-Bernadette

On se donne rendez-vous à Grainval le 29 Juin. Nous retrouvons Angèle et Marius qui, pour s'occuper, ont repris un bar.

Dans leur établissement, on y voit défiler beaucoup de gens qui passent en coup de vent avant de prendre leur boulot.

La présentation du travail de chacun se fera dans une ambiance festive avec jeux de scène et chorégraphie.

La lumière et le son souligneront le jeu des acteurs de ce spectacle.

Bulletin d'inscription au repas

à retourner avant le 23 juin 2019 à :

LA MIE CALINE rue Piétonne 76400 FÉCAMP
ou à Rose-Marie Noël 5 rue des Pinsons 76400 St Léonard
ou à Michel Crochemore 29 cité Bénédictine 76400 Fécamp

Nom :

Prénom :..... Téléphone :

Adresse :

.....

Participera au repas du **SAMEDI 29 juin 2019**
Apéritif + Plat + Fromage et Dessert
Boissons (eau et vin) non comprises

Couscous :

adultes x 17 € = _____

Paëlla : adultes x 17 € = _____

Assiette anglaise :

adultes x 17 € = _____

Menu enfant (- 12 ans) :

enfants x 10 € = _____

TOTAL = _____

Scrabble Côte d'Albâtre

Un moment fort de ce premier trimestre de l'année 2019

On en parlait depuis septembre dernier lors de la dernière assemblée générale. Et ce jeudi 21 mars le Scrabble Côte d'Albâtre accueille un grand et sympathique champion de scrabble Franck Maniquant.

Franck a fait de sa passion un métier. Il organise dans les clubs demandeurs des stages où il donne méthodes, astuces, conseils pour progresser. La journée a été riche en échanges entre le champion et les joueurs au cours d'exercices divers et variés, de conseils dans la mémorisation du vocabulaire, dans la recherche d'un bon mental...

La matinée a été consacrée à la méthode permettant de construire les scrabbles ce qui au cours d'une partie permet d'empocher un maximum de points. Le repas pris en commun a permis de poursuivre les échanges et de passer un moment convivial. L'après-midi a été très studieux en abordant l'étude de la grille combinant lettres chères et places chères...

Chacun est reparti avec l'intention d'appliquer les conseils donnés et l'espoir de progresser lors des prochaines parties ou des prochains tournois.

Du côté des jeunes

Maiween a joué la finale régionale du Concours des écoles le samedi 16 mars à Gonfreville L'Orcher : deux

parties de scrabble en 10 coups. Pour une première compétition, Maiween s'est fort bien comportée ; elle finit 31^{ème} sur 92 joueurs et 5^{ème} des CM2 du concours des écoles ce qui est un très bon résultat.

Lucas, notre jeune joueur, jouait les mêmes parties mais concourait pour le Championnat de Normandie des jeunes licenciés. Il termine 5^{ème}, s'adjuge le titre de Champion de Normandie de la catégorie «poussins» et se qualifie pour le championnat de France.

Lucas grâce à sa belle performance en Normandie s'est rendu à Nandax dans le Lyonnais pour participer au Championnat de France des jeunes les 13 et 14 avril dernier. Ce fut un week-end bien chargé : du côté scrabble 3 parties en 15 coups, côté animation : jeux, sortie à la patinoire, veillées...

Bien rentré dans la compétition avec une très bonne première partie le samedi, il su résister au cours des deux autres, le dimanche. Ces deux dernières parties étaient plus difficiles pour la cinquantaine de jeunes joueurs.

Au final Lucas termine 5^{ème} devant des jeunes ayant plus d'une année d'expérience en club et il termine 1^{er} de la série 7. La série 7 est la série des joueurs licenciés en septembre 2018. Lucas est donc «Champion de France poussins 2019 de la série 7»

Bravo Lucas !

Merci et bravo aussi à Jean-Luc qui accompagnait les jeunes normands lors de ce weekend.

Côté « Seniors »

Une seule équipe engagée cette année dans les qualifications Interclubs, elle concourait dans la division 5 elle termine 5^{ème} sur 11 en Normandie et 118 sur 291 équipes en France, ce qui est fort honorable.



Tennis Club Municipal

Le Tennis Municipal de Saint-Léonard organisait le 3ème concert de jazz en mars dernier à la salle Henri Lambert avec le groupe qui s'était déjà produit les deux précédentes sessions : Le Big Band à Part.

Sur le thème jazz-latino, cet ensemble basé au Conservatoire de Notre-Dame De Gravenchon et dirigé par le violoniste Sébastien Guillaume a interprété une dizaine de titres avec le renfort de percussions spécifiques à cette musique sud-américaine devant une centaine de spectateurs, fidèles pour certains depuis le début de cette expérience.

Deux lotos caractérisés par l'attribution de bons d'achat ont été organisés au courant de l'année pour aider au financement des intervenants sportifs sur le terrain.

L'entente séniors + 35 Saint-Léonard Les Loges n'a pas pu se maintenir en DM2 (Accession l'an passé) en raison de blessures. Deux rencontres auraient pu basculer dans le sens de la victoire (contre Sainte-Adresse et Saint-Jouin de Bruneval).

A noter la participation de 6 jeunes de l'école de tennis au championnat individuel de Seine-Maritime et le bon parcours de Tom Leprévost et Oscar Lemesle dans leur catégorie respective.

Concernant le championnat sénior de printemps, l'équipe 1 engagée en DM1 et renforcée de l'arrivée d'un joueur de 2ème série (3/6) doit au moins se maintenir dans une poule très relevée avec l'espoir d'une montée en Pré-régionale, ce qui constituerait un événement inédit dans l'histoire du Club. L'équipe 2, renforcée de deux joueurs 3ème série devrait prétendre à la montée en division supérieure.



Le TCM propose des tarifs préférentiels sur les mois de juin, juillet, août concernant l'utilisation des courts extérieurs. Contact au 02-35-28-16-25 ou 07-86-52-98-41.

Avant d'inscrire votre enfant aux cours de l'an prochain, il est possible de prendre contact pour juger de ses aptitudes à notre discipline sportive.

Le Président du TCM,
Gérard Deneuve



Saint Léonard Services

Association loi 1901

Siège Social : Mairie de Saint-Léonard
1, rue Victor Coviaux - 76400 SAINT-LEONARD
Association déclarée n° W762006743
Téléphone : 06 82 09 25 24 - 02 35 28 05 99 - Mail : stleonard.services@gmail.com

SERVICES PROPOSÉS AU DOMICILE

En partenariat avec le CCAS et la commune de Saint-Léonard

Dans les actes de la vie courante



Jardinage

Accompagnement

- **Assistance administrative** : rédaction courrier, formalités administratives
- **Collecte et livraison à domicile de linge repassé**
- **Livraison de courses à domicile** : alimentation, médicaments, journaux, fleurs, documents administratifs.....
- **Mise en relation avec organisme agréé** : en vue de la délivrance d'un service au domicile dans les actes du quotidien (personnes dépendantes)

Les activités de service proposées sont ouvertes à toute personne résidant à Saint-Léonard ayant besoin d'une aide à domicile.

Les bénévoles souhaitant donner un peu de leur temps pour l'association seront les bienvenus.

Le CCAS : Aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'Association : Par mail ou téléphone

Accueil physique sur rendez-vous à la salle Marie-Madeleine BABIN.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR TOUS LES CONTRIBUABLES

La loi de finances pour 2017 prévoit un crédit d'impôt de 50% pour les dépenses d'aides à domicile.

La généralisation du crédit d'impôt remboursable à tous les contribuables, actifs et inactifs, va permettre à de nombreux retraités et à de nombreuses personnes invalides non imposables ou très faiblement imposés de bénéficier pleinement de l'avantage fiscal pour leurs dépenses d'emploi de personnels à domicile.

Elle est entrée en vigueur pour les dépenses d'emploi à domicile payées à compter du **1^{er} janvier 2017**.

L'assistance administrative à domicile couvre des activités telles que l'appui et l'aide aux formalités administratives comme la souscription de la déclaration de revenus. La télé-déclaration concernera dès 2018 un certain nombre de personnes.

Coût à payer : 10,00 € TTC par intervention soit après crédit d'impôt **5,00 € restant à votre charge.**

Contactez-nous !

URGENT

Si vous êtes intéressés pour effectuer des petits travaux de jardinage chez nos adhérents, adressez votre CV par mail :

stleonard.services@gmail.c

Une aide du CCAS peut vous être accordée
en fonction de la grille des plafonds de ressources :

Renseignez-vous

QUELQUES EXEMPLES DE PRIX

(sous réserve de modification de la réglementation applicable à ce jour)

Activités	Prix horaire facturé HT	Prix horaire facturé TTC	Crédit d'impôt	Coût restant à votre charge
ménage	17,50	19,25	9,62	9,63
jardinage	17,50	21,00	10,50	10,50
bricolage	17,50	19,25	9,62	9,63

Adhésion annuelle : 15 €

Mes aides, le simulateur de prestations sociales

Plateforme nationale pilotée par le gouvernement,
le site <https://mesaides.gouv.fr/>
est un simulateur anonyme et gratuit permettant à chacun d'évaluer
rapidement et simplement son éligibilité à 32 aides :
RSA, allocations logements, allocation de solidarité spécifique...

Il constitue à ce titre un outil précieux pour celui qui souhaite obtenir
des informations précises sur ses droits.

DES BESOINS ?

Appelez le **06 82 09 25 24**

Ou contactez-nous par courriel
stleonard.services@gmail.com

Ou retournez-nous le coupon-réponse ci-dessous :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

.....

.....

Mail :

Vos besoins :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Achat groupé de Fioul

Diminuer la facture énergétique et redonner du pouvoir d'achat aux Saint-Léonardais sont les objectifs que le CCAS s'est fixé. Dans ce cadre, il a été décidé de proposer aux Saint-Léonardais des commandes groupées pour la fourniture de fioul domestique.

Il nous faut pour commencer, évaluer la quantité de fioul et le nombre de foyers intéressés par cette démarche.

Aussi, si cela est votre cas, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le bulletin ci-dessous, avant le 30 juin.

Bien évidemment, la réception de ce document ne revêt en aucun cas un engagement de votre part.

Une Saint-Léonardaise au Raid des Alizés

Prêtes à courir, pédaler, pagayer, gravir la montagne Pelée .. pour vaincre la mucoviscidose et soutenir l'association Grégory Lemarchal.

Les Fées Boucanées du Pays des Hautes Falaises que sont Caroline GREMONT (de Saint-Léonard), Fanny DEPARIS et Jennifer DUBUC se surpasseront et donneront de leur personne pour récolter un maximum de dons avant, pendant et après le Raid pour venir à bout de cette maladie.

Dans ce raid 100% féminin, elles ne manqueront pas d'esprit d'équipe, de partage, d'entraide, de solidarité et d'amitié pour une magnifique aventure humaine sous le soleil de La Martinique.

Afin de pouvoir réaliser ce projet qui leur tient tant à coeur, elles en appellent à votre générosité.»

Les petits ruisseaux font Les grandes rivières.

<https://www.leetchi.com/c/les-fees-boucanees-raid-des-alizes-2019>



ACHAT GROUPE DE FIOUL



Je suis intéressé(e) pour participer à une commande d'achat groupé de fioul :

Quantité consommée par an :litres

J'ai bien pris note que le fait de répondre à ce formulaire ne revêt aucun engagement de ma part.

Nom : Prénom :

Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Formulaire à compléter et à retourner en mairie avant le 15 juillet.

Informations

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique, ou « frelon à pattes jaunes » est reconnu comme espèce exotique envahissante depuis 2018. C'est un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française et la biodiversité en général. Le frelon asiatique n'est pas agressif, sauf s'il se sent attaqué ou si l'on s'approche de son nid. La piqûre accidentelle par un frelon est douloureuse, et peut être dangereuse pour les personnes allergiques, au même titre que toutes les piqûres de guêpes.

Au printemps, les nids de frelons asiatiques sont de petite taille, et se situent entre le sol et 6 m de hauteur maximum : sous un faîtage de toiture, un plafond de garage, du mobilier ou un abri de jardin, dans une haie ... C'est à cette période que le nid est plus facile à détruire, avant que la colonie n'essaime, en été, et installe son nid à la cime des arbres, à une grande hauteur!

Afin d'organiser la destruction des nids de frelons asiatiques, une plateforme, financée par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction des nids de frelons. Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon, et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation des produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- Appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique, au : 02 77 64 57 76
- ou consultez le site Internet de cette plateforme à l'adresse suivante: <http://www.frelonasiatique76.fr/>

ESSAIS D'ABEILLES

Le Syndicat Apicole de Haute-Normandie a pour but le développement et la sauvegarde des abeilles. La période des essaimages va débuter se situe entre la mi-avril et le 15/20 juillet. En dehors de ces dates, à l'exception des maisons ouvertes occasionnellement, les nids trouvés seront de guêpes.

Quelle marche à suivre si vous trouvez un essaim d'abeilles sur votre propriété ? Vous trouverez ci-dessous la liste des apiculteurs volontaires, pour l'année 2019, acceptant de recueillir gracieusement des essaims dans notre canton.

Si besoin, vous pouvez contacter l'association pour plus d'informations en utilisant l'adresse sahn-76@orange.fr. Vous pouvez contacter également le site <http://www.sahn76.fr/>

Les apiculteurs souhaitant recueillir des essaims d'abeilles :

- M.Rémi Candelier - FROBERVILLE - 06.87.23.61.99
- M.Anthony Bobée - ANGERVILLE L'ORCHER - 06.99.14.23.30
- M.Cédric Lefeure - BEC DE MORTAGNE - 06.18.78.78.38
- M.Cyril Leplay - SASSETOT LE MAUCONDUIT - 06.09.73.00.54

État civil



NAISSANCES

- ➔ **Rose PHILIPPE** le 20 janvier
- ➔ **Eliaz LEGAY-FOULON** le 2 mars
- ➔ **Noé DAUTRICOURT** le 3 avril



MARIAGE

- ➔ **Renaud GROISY et Chhaidoun SENG**
le 23 février

DÉCÈS

- ➔ **Eveline TESNIÈRE née BERANGER** le 10 février
- ➔ **Jean-Pierre LETTERON** le 16 février
- ➔ **Gilbert DURAMÉ** le 20 février
- ➔ **Jacques ROBIN** le 17 mars
- ➔ **Sylvie PUICHAFFRAY**
née **JOUET** le 2 mai
- ➔ **Franck LETTERON** le 20 mai
- ➔ **Josette BOISSÉ née DUVAL** le 21 mai



CFCM

Métallerie - Chaudronnerie

Parc d'Activité des Hautes Falaises - Rue Jean Paumier
76400 EPREVILLE
Tél. 02 35 29 98 79 - Portable : 06 80 22 71 42
cfc-m-saintleonard@wanadoo.fr

DEHONDT MOTOCULTURE - INDUSTRIE

VENTE - SERVICE - LOCATION



Saint Antoine la Forêt - 76170 LILLEBONNE

Tél. 02 35 39 80 10 - Fax 02 35 39 02 41 - dehondt-motoculture@wanadoo.fr - www.dehondt.fr

caroline gremont

tête en l'hair
espace coiffure mixte
02.35.27.73.81

20 rue emile benard
76110 goderville

DRIVEZ MOINS CHER!

2 drives c'est 2x! mieux

E.Leclerc DRIVE
FECAMP - SAINT LEONARD

2 points de retrait
Boulevard Suzanne Clément
Fécamp
A côté du magasin
Saint-Léonard

E.Leclerc
FECAMP - ST LÉONARD

DU LUNDI AU SAMEDI :
DE 8H30 À 20H
LE VENDREDI DE : 8H30 À 20H30

FÉCAMP / SAINT LÉONARD
Route du Havre - 02 35 10 98 50

PHILIPPE RIOULT

Artisan Couvreur

119, route de la Croix-Bigot - Saint-Léonard

Tél. 02 35 29 33 16

CAVE À VINS - CAVE À BIÈRES
Spécialités de Normandie

LUDIVIGNE

découvreurs de vins

10 Place du Carreau - 76400 Fécamp
Tél. : 02 35 28 27 38
centre ville, parking privé

Retrouvez tous,
nos événements
gustatifs sur
www.ludivigne.fr

MENUISERIE - CHARPENTE - ESCALIER
CLOISONS SÈCHES - PLACOPLÂTRE - ISOLATION
RÉNOVATION - FERMETURES - PARQUET

SARL LALOI & FILS

Hameau de Bondeville

76400 STE-HÉLÈNE BONDEVILLE

Tél. 02 35 28 74 46 - 02 35 56 29 62 - Fax 02 35 27 96 70

CENTRE COMMERCIAL
GRAND'VOILE
SAINT LEONARD

Tél. 02 35 28 86 58
tissuscauchois@orange.fr



TISSUS, LINGE DE MAISON,
LITERIE TOUTES DIMENSIONS, CADEAUX, ATELIER DE CONFECTION,
FABRICATION ET POSE DE RIDEAUX.

DU LUNDI AU SAMEDI. DE 9H30 À 12H. ET DE 14H. À 19H.